

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 27 août 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept août, à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CASTAN, Maire.

Présents : Mmes ALAZET, BENITEZ, BERTHOMIEU, COSSIA, GRANADOS, ESTRADE, FOUSSE, LAURENT, LESCURE, MAILLOT, NAUDY, SEGAUD, TORTES.

MM. BELKOWSKI, BROUSSAN, CASTAN, CAYLA, GAUDENZI, LAVIT, LEFROU, PEPOZ, PLANCHER, RAYNAUD.

Excusés : Mmes AGOSTINHO, GIGUET.

Absents : MM. BLAQUIERE, NIVALLE.

Procurations : /

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LAURENT

1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Nathalie LAURENT a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 juin 2018.

Le Conseil Municipal valide le procès-verbal de la réunion du 18 juin 2018.

3) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis la réunion du 18 juin 2018, le Maire a pris les décisions suivantes :

- 20 avril 2018 : Attribution de l'achat et de la pose des gradins de la salle multiculturelle à l'entreprise SAMIA DEVIANNE, 16 avenue de la Gardie à Florensac pour un montant de 175 977,60€TTC.
- 24 avril 2018 : Avenant 11 au contrat dommages aux biens n°002.
- 24 avril 2018 : Avenant 12 au contrat dommages aux biens n°002.
- 4 juin 2018 : Avenant 1 au marché de la construction de la salle multiculturelle, lot n°8 « cloison – doublage – faux plafonds » réalisés par la SARL SODAC, d'un montant en plus-value de 11 500,33€ HT.
- 4 juin 2018 : Avenant 1 au marché de la construction de la salle multiculturelle, lot n°7 « menuiseries intérieures » réalisés par l'entreprise MILHES, d'un montant en moins-value de 7 560,75€ HT.
- 19 juin 2018 : Avenant 1 au marché de la construction de la salle multiculturelle, lot n°10 « peinture » réalisés par la SARL BRICOLONZAC, d'un montant en plus-value de 2 240€ HT.
- 19 juin 2018 : Avenant 1 au marché de la construction de la salle multiculturelle, lot n°1 « gros œuvres » réalisés par la SARL CGC, d'un montant en plus-value de 4 800€ HT.
- 19 juin 2018 : Avenant 2 au marché de la construction de la salle multiculturelle, lot n°2 « charpente bois, couverture en bac acier » réalisés par le groupement d'entreprises SET GOUBIE, d'un montant en moins-value de 4 650€ HT.
- 19 juin 2018 : Avenant 1 au marché de la construction de la salle multiculturelle, lot n°6 « charpente métallique serrurerie » réalisés par la SARL COURCIERES, d'un montant en moins-value de 8 122€ HT.
- 19 juin 2018 : Avenant 1 au marché de la construction de la salle multiculturelle, lot n°13 « électricité courants faibles » réalisés par la SARL RODELEC, d'un montant en plus-value de 2 108,74€ HT.
- 19 juin 2018 : Avenant 1 au marché de la construction de la salle multiculturelle, lot n°11 « plomberie sanitaires » réalisés par EMTS CROTTIER, d'un montant en plus-value de 1 717,78€ HT.

4) Acquisition et installation de matériel scénique pour la salle multiculturelle. Demande de subvention au Département.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune a programmé l'acquisition et l'installation de matériel scénique pour équiper la salle multiculturelle.

Ces équipements serviront à pourvoir la salle afin qu'il puisse s'y dérouler des animations culturelles de qualité, en étant assuré d'avoir du matériel scénique adapté.

M. Le Maire précise que l'objectif de la mise en place de ce matériel est de permettre l'ancrage d'éclairages et de rideaux, en adaptant la luminosité de la salle selon les manifestations qui s'y dérouleront.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Vu le projet d'aménagement de la salle multiculturelle,

Vu l'estimation du coût de ce projet qui ressort à 33 000 € HT,

A l'unanimité par 22 voix pour, Approuve la réalisation du projet d'aménagement de la salle multiculturelle par du matériel scénique pour 33 000€ HT environ. Sollicite une subvention du Département, pour aider à la réalisation de cet aménagement culturel, Mandate Monsieur le Maire pour déposer cette demande de subvention et le charge de faire généralement le nécessaire.

5) Réalisation d'une salle de sport : Demande de subventions au Département.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune a programmé la mise en place d'une salle de sport dans le village historique.

En effet, le bâtiment municipal dans lequel était pratiquée la musculation, est désormais inutilisé.

Afin de répondre aux nombreuses demandes de la population montadynoise et de la Domitienne, M. Le Maire expose que le choix a été fait d'installer du matériel municipal adapté à la reprise de cette pratique sportive.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Vu le projet d'aménagement de la salle municipale de musculation,

Vu l'estimation du coût de l'achat de matériel adapté qui ressort à 42 000 € HT,

A l'unanimité par 22 voix pour, Approuve la réalisation du projet d'acquisition de matériels de musculation pour 42 000€ HT environ. Sollicite une subvention du Département, pour aider à la réalisation de cet aménagement sportif, Mandate Monsieur le Maire pour déposer cette demande de subvention et le charge de faire généralement le nécessaire.

6) Inscription au calendrier des courses hors stade : course pédestre du 1^{er} mai.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la journée sportive du 1^{er} mai en faveur de la Ligue contre le Cancer, la commune organise une course pédestre. Pour figurer au calendrier départemental des courses hors stade, la collectivité doit s'acquitter d'une cotisation de 20 € par an. Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité, par 22 voix pour, Donne son accord pour le versement d'une cotisation de 20 € au Comité Départemental des courses hors stade, afin de pouvoir inscrire la course pédestre du 1^{er} mai au calendrier départemental.

7) Clôture du Budget de la M49.

Monsieur Le Maire rappelle que les compétences « eau potable » et « assainissement collectif » ont été transférées à la Communauté de Communes la Domitienne depuis le 1^{er} janvier 2018 et prononcée par arrêté préfectoral n°2017-I-1468 en date du 28 décembre 2017.

Il indique également qu'en séance du Conseil Municipal du 29 mars 2018, l'affectation du résultat d'exploitation 2017 du Budget Eau et assainissement de la M 49 d'un montant de 250 797,83 € vers le Budget Principal de la Commune avait été voté favorablement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient désormais de clôturer le Budget Annexe au 31 décembre 2017, de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective au Budget Principal de la Commune ainsi que les restes à réaliser et de réintégrer l'actif et le passif du Budget Annexe dans le Budget Principal de la Commune. Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité, par 22 voix pour, Donne son accord sur la clôture du Budget Annexe de l'eau potable et de l'assainissement collectif, ainsi que sur la réintégration des restes à réaliser 2017 du Budget Annexe de l'eau potable et de l'assainissement collectif dans le Budget Principal de la Commune pour un montant de 250 797,83 €, Donne son accord sur la réintégration de l'actif et du passif du Budget Annexe de l'eau potable et de l'assainissement collectif dans le Budget Principal de la Commune, et de suivre pour l'actif et le passif réintégrés, les règles d'amortissement du Budget Principal,

8) Budget principal M14/2018 : Décision modificative n° 2

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative n°2.
Le Conseil Municipal,

Section d'investissement

DEPENSES

Compte	Libellé	Prévision BP 2018	Réalisations au 02/08/2018	Propositions	Total des prévisions 2018
21318-907	Salle multiculturelle - bâtiment	1 255 044,35	1 090 905,71	+ 220 000	1 475 044,35
2184-907	Salle multiculturelle – mobilier	171 000,00	157 716,82	+ 30 000	201 000,00
2183-158	Matériel mobilier - informatique	4 171,00	2 486,57	+ 5 000	9 171,00
21318-914	Espace sportif - bâtiment	800 000,00	0	- 255 000	545 000,00
TOTAL				0	

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 22 voix pour, Approuve les modifications proposées.

9) Centre de Gestion 34 : Avenant à la convention sur la médecine préventive.

Monsieur Le Maire rappelle que le CDG34 gère pour le compte des communes, les interventions du pôle médecine préventive par l'intermédiaire d'une convention. Il indique que dans cette convention était défini la facturation à l'acte, à savoir 65€ le rendez-vous médical de 20mn, 40€ le rendez-vous infirmier de 20mn et 65€ par tranche de 20mn concernant les Actions en Milieu du Travail (AMT).

Au terme, d'une première année d'expérience avec la mise en place de cette tarification et suite aux observations de la part des structures adhérentes sur la tarification des visites, les membres du Conseil d'Administration du CDG34 ont décidé d'instaurer une tarification mixte, plus adaptée et moins couteuse. Monsieur Le Maire précise que celle-ci se composera d'une part, d'une cotisation de participation aux frais de fonctionnement du pôle de médecine préventive égale à 0,21% de la masse salariale de chaque entité adhérente, d'autre part d'un tarif de 55€ par visite périodique, et enfin de supprimer la tarification des visites à la demande et des actions en milieu du travail.

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Vu l'article L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ; Vu la circulaire d'application n° RDFB1220789C du 25 mai 2012 ; A l'unanimité par 23 voix pour, Décide de se prononcer favorablement à la signature de cet avenant, Autorise Monsieur le Maire à le signer,

10) Questions Diverses.

- M. Pepoz demande si la façade du centre socioculturel sera réalisée entièrement, et propose que le mur de clôture de ce bâtiment ainsi que les grilles soit également rafraichis.

- M. Belkowski précise que la totalité de la façade sera refaite ainsi que le mur d'enceinte. Qu'en raison des fortes chaleurs estivales le chantier avait été arrêté. La reprise étant prévue dans les jours à venir.

- M. Le Maire informe les conseillers que les employés municipaux du service technique étaient en effectif particulièrement réduit cet été, que les urgences avaient été traitées. Qu'en cas de besoins ponctuels, la commune ferait appel à des entreprises locales qualifiées.

- M. Pepoz questionne l'assemblée sur le fait que la salle multiculturelle était vierge de plantations.
- M. Belkowski répond que dans l'immédiat avant l'inauguration, il est prévu d'implanter 6 oliviers et des pourtours de graviers. Par la suite, il précise que les essences méditerranéennes seront privilégiées, nécessitant moins d'entretien et moins d'eau, tout en étant plus robustes et adaptées à notre climat.

Ainsi délibéré à Montady les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Président de séance,
Alain CASTAN, Maire

La Secrétaire de séance,
Nathalie LAURENT

Les membres du Conseil Municipal

Estiades

Belkowski

Berites

Pepoz